



## Conseil de la Ville

---

### **Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Plan de zonage**

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

- 1° l'agrandissement de la zone M2563 à même une partie de la zone H2569, à même une partie de la zone H2571 et à même une partie de la zone H2572;
- 2° l'agrandissement de la zone M2567 à même une partie de la zone M2563 et à même une partie de la zone H2571;
- 3° l'agrandissement de la zone H2569 à même une partie de la zone M2563;
- 4° l'agrandissement de la zone H2571 à même une partie de la zone M2563.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

**2. Grille des spécifications applicable à la zone M2566**

La grille des spécifications applicable à la zone M2566, annexée à ce règlement, est modifiée par l'ajout, dans la case « Note générale » de « Voir le chapitre IX.I : Dispositions particulières à certaines zones des pôles structurants et des noyaux de proximité de type 1. ».

Adopté le 8 juillet 2019

(signé) Gilles Lehouillier

---

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Anne Bernier

---

Anne Bernier, assistante-greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 10 AOÛT 2019**